



Procès-Verbal **Commission Régionale des Délégations**

Réunion du 26 Octobre 2020

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Heure d'arrivée du Délégué : 2 heures avant le match. Arrivée des équipes : 1h30.

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

FEUILLE DE RECETTE : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

BORDEREAU EMARGEMENT COVID : A présenter par les deux clubs avant la rencontre. Ceux-ci sont conservés par le délégué jusqu'à nouvel ordre.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 1h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche ainsi que s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

BORDEREAUX EMARGEMENT COVID (Coupes et Championnats)

Ceux-ci sont à conserver par les Délégués à l'issue de la rencontre jusqu'à nouvel ordre.

INDISPONIBILITES

Les délégués doivent communiquer dès à présent au service « compétitions » leurs indisponibilités jusqu'au 31 DECEMBRE.

COUPE DE FRANCE (6^{ème} TOUR)

Présence des Délégués deux heures avant la rencontre (vérification du protocole sanitaire et des mesures de sécurité). Informer la permanence si des réserves ont été déposées.

La FMI est sous la responsabilité du Délégué. Transmission dès la fin de la rencontre.

Permanence Coupe de France : Pierre LONGERE : 06-26-05-04-89.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance